

**Séance du 13 septembre 2018****Délibération n° 2018-70**

L'an deux mil dix-huit, le 13 du mois de septembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 5 septembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Georges CHALMET à Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes Pour	18
Votes Contre	0
Abstention	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 1-1      Thème : marchés publics

**Objet : Attribution du marché de travaux de voirie 2018**

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 18 ;

VU le décret n°2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2015-50 du 11 mai 2015 du conseil communautaire portant délégation de pouvoir à la Présidente ;

VU le budget primitif 2018 approuvé par délibération n°2018-26 du conseil communautaire du 5 avril 2018 ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site marches-publics.allier.fr le 15 juin 2018 avec DCE mis en ligne, dans l'édition du 20 juin 2018 du quotidien La Montagne ;

VU le rapport d'analyse des offres remis par l'Agence Technique Départementale de l'Allier ;  
 CONSIDERANT que le montant du marché dépasse 500 000 € HT ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article** d'attribuer le marché de travaux de voirie 2018 comme suit :  
**unique :**

DESIGNATION TRAVAUX	PRESTATAIRE RETENU	MONTANT en € HT
LOT 1 : Ainay-le-Château, Meaulne-Vitray, Urçay	Centre Voirie Colas – 03320 LE VEURDRE	290 013,50
LOT 2 : Hérisson, Le Brethon, L'Ételon, Le Vilhain et Saint- Caprais	SIORAT SAS – 63430 PONT DU CHATEAU	212 867,00
TOTAL		502 880,50

Fait et délibéré le 13 septembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.